



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents : Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Marcel LOMBARDI, Alexandre ALLEGRE, Sylvie MONTI, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX, Laëtitia ALONSO, Sylvie CALAMEL et Marie-Hélène ENRIETTO

Secrétaire de séance : Isabelle PARIS
Secrétaire adjointe : Angélique PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 09 mars 2017 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes rendus différents syndicats

SMAEMV : Néant

Syndicat d'Electrification Vauclusien (Michel RINAUDO) : Néant

EPAGE (Christian ROUX) : impossibilité d'être présent car réunion en journée.

Syndical Rhône-Ventoux (Alexandre ALLEGRE) : le 23 mars dernier, en ouverture de séance, Suez présente un diaporama sur les travaux réalisés en 2016 et l'avancement de la construction de l'usine de la Jouve dont la mise en service est prévue 1^{er} trimestre 2018. Les différents Présidents de commission font lecture des CR de réunion. Le CR de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité. « Eau Potable » le quorum n'est pas atteint ; une nouvelle réunion est donc prévue pour aborder les différents sujets. « Assainissement collectif » approbation du compte de gestion, du compte administratif ; affectation des résultats, solde excédentaire d'environ 1.7M€. Présentation du budget primitif 2017 pour un montant d'environ 44.5 M€. Pour finir lecture des mises en travaux actuelles. « Assainissement non Collectif » approbation du compte de gestion, du compte administratif ; résultats déficitaire pour 65 K€. Présentation du budget primitif 2017 pour un montant d'environ 420 K€. La commission va réfléchir sur une solution pour revenir à l'équilibre, une augmentation des tarifs est envisagée. Le Président J. Bouletin annonce qu'une réunion se tiendra en mai pour envisager une baisse des tarifs de l'eau. Les bons résultats s'expliquent en partie grâce à la baisse des coûts des prestataires. Par mesure d'équité, s'il y a baisse, elle porterait sur les tarifs abonnement.

Prochain comité syndical le 29 juin. Le syndicat fêtera ses 70 ans le 6 juillet.

Monsieur le Maire rajoute que le président du Syndicat et plusieurs ingénieurs sont venus en mairie pour leur visite annuelle. La question de la future STEP a été posée. C'est toujours à l'étude et du moment que l'étude est lancée, cela ne posera pas de problème pour notre futur PLU.

Syndicat forestier (Norbert LEPATRE) : impossibilité d'être présent car réunion en journée.

1. Vote des Taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de voter les taux des taxes comme suit:

- * Taxe Foncière Bâti (TFB) : **7.00%**
- * Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : **23.70%**
- * Taxe Habitation (TH) : **4.50%**

Délibération votée POUR à l'unanimité.

2. Vote du Budget

Monsieur le Maire propose de voter les chiffres suivants, chapitre par chapitre comme préparé en commission des finances. (Cf BP 2017.)

Délibération votée POUR à l'unanimité

3. Délibérations

- Adhésion au syndicat Rhône-Ventoux de la communauté de communes des Sorgues du comtat pour les communes de Bédarrides et Sorgues. Modification du périmètre du Syndicat

Par arrêté préfectoral du 14.09.2016, le périmètre de la communauté de communes des Sorgues du Comtat (CCSC) a été étendu aux communes de Bédarrides et Sorgues. Par arrêté préfectoral du 28.12.2016, la CCSC exerce depuis le 01.01.2017 la compétence assainissement non collectif. Cette compétence était déjà exercée par le Syndicat Rhône Ventoux, pour ces 2 communes dans le cadre du précédent transfert par la communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO). Afin d'assurer la continuité du service assainissement non collectif, il peut être proposé à la CCSC de transférer cette compétence pour les communes de Bédarrides et Sorgues au Syndicat Rhône Ventoux. Le comité syndical dans sa séance du 26 janvier a accepté, à l'unanimité, cette adhésion. Le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Délibération votée POUR à l'unanimité

- COVE : convention cadre relative à l'évacuation des déchets issus de la voirie et des marchés forains des communes membres

Monsieur le maire explique que la Cove met à disposition des communes membres, moyennant financement, le personnel et les machines pour l'évacuation de déchets issus de la voirie et le balayage. Il explique que la commune peut un jour en avoir besoin et il peut être intéressant de signer cette convention avec la Cove.

Considérant que la Cove a compétence en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et assimilés et vu la nécessité de procéder à l'évacuation et à l'élimination des déchets issus de voirie et des marchés forains, lorsqu'ils sont apportés par les services municipaux sur les sites de la COVE.

Voici les conditions tarifaires à savoir, Tarification de base : 130€ par tonne /Atténuations : Franchise de gratuité pour les 5 premières tonnes annuelles et abattement de 25% pour les tonnages suivants.

Délibération votée POUR à l'unanimité

4. Questions Diverses

- **Art et culture**

Monsieur le Maire relate une réunion à laquelle il a participé à Saint Pierre de Vassols.

Monsieur JULLIEN Patrice, président de l'association Art et culture à Crillon, a présenté son association et ce qu'il proposait comme animations (concert, théâtre,...). Il a voulu réunir les membres des 3 conseils municipaux (Modène, Saint Pierre et Crillon) pour voir s'il y avait une possibilité d'élargir l'association aux 3 communes et donc de proposer des manifestations sur les 3 communes.

Monsieur le Maire a proposé à monsieur JULLIEN tout d'abord de rencontrer les présidents d'associations déjà existantes sur les 3 communes notamment les comités des fêtes afin de ne pas enlever les manifestations aux comités des fêtes. Monsieur le Maire a également soulevé le point du financement. Monsieur JULLIEN ferait une demande de subvention aux communes. Il aurait souhaité qu'au moins une personne de chaque village fasse partie de l'association. Il va faire passer dans les prochaines semaines un sondage sur les 3 communes à tous les habitants pour en savoir un peu plus sur les attentes de chacun.

Isabelle PARIS demande quel est l'intérêt d'un tel regroupement et propose plutôt une prestation de service pour notre comité des fêtes actuel. Monsieur le Maire explique que cela permettrait de proposer des spectacles, que le comité des fêtes ne propose pas, sur les 3 communes selon le type et la taille de manifestation.

Norbert LEPATRE intervient et précise que le regroupement des 3 communes au niveau culturel existe déjà pour la fête de la musique et que cela est déjà géré par les comités des fêtes. Dans l'hypothèse où le comité des fêtes veut réorganiser « les journées de Molière » cela ne pourrait pas se faire ailleurs que sur Modène car c'est typiquement modénois.

Monsieur le Maire explique justement qu'étant donné le prix élevé de cette manifestation cela pourrait être financée par l'association art et culture. Norbert regrette que la subvention qui pourrait être accordée à Art et culture ne soit pas versée aux « journées de Molière » et en plus pour faire défaut à une autre association de la commune. Il peut dire avec expérience que tenir une association est très difficile et que cela le sera encore plus si c'est sur 3 communes. Il regrette que Monsieur JULLIEN n'est pas commencé par demander de l'aide aux 14 associations existantes sur Crillon avant d'envisager un regroupement de 3 communes et que son seul but en faisant cela est le côté financier. Il pense que quelque chose n'est pas très clair dans cette demande de regroupement et il fait part de son opinion.

Monsieur le Maire explique que si l'association devait se mutualiser le nom des 3 communes serait noté sur l'association.

- **Elections présidentielles**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de s'inscrire sur le planning des élections.

Il précise que de nouvelles modalités doivent être mise en place :

-le plan Vigipirate avec contrôle des personnes à l'entrée du bureau de vote

-le dépouillement se fera également différemment : les enveloppes seront regroupées par centaine et chaque centaine dépouillée par des scrutateurs différents.

- **Compte rendu du conseil d'école**

Isabelle PARIS s'est rendu au conseil d'école. L'école remercie les mairies pour les subventions. La directrice va demander une interdiction de fumer devant l'école. Pour les journées du patrimoine, l'école va visiter les 3 villages. Pour Modène, cela se fera à la rentrée.

Les professeurs ont demandé des modifications d'horaires à l'académie et à la Cove pour la rentrée prochaine.

Pour la création et l'ouverture de l'ALSH, des rendez-vous sont programmés avec la préfecture, la CAF et la Cove.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h.